



Mariage prévu en Suisse

11.04.2022

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

- Formulaire: Demande en vue de mariage

Pour la personne de nationalité suisse (domiciliée au Chili):

- Attestation de domicile actuel (établie par un notaire). Avec apostille.
 Document original "Informe de no matrimonio".
 Passeport ou carte d'identité valable.

Pour la personne de nationalité étrangère :

- Document original "Certificado de nacimiento".
 Attestation de domicile actuel (établie par un notaire). Avec apostille.
 Photocopies du passeport.
 Acte original relatif à l'état civil actuel:
- a) Célibataire
 - Document original "Informe de no matrimonio".
 - b) Divorcé(e)
 - Document original "Certificado de matrimonio/Acuerto de Unión Civil con la inscripción del divorcio/disolución del Acuerdo Union Civil".
 - Jugement de divorce/dissolution du partenariat enregistré. Avec apostille.
 - c) Veuve/veuf
 - Document original "Certificado de matrimonio/Acuerto de Unión Civil".
 - Document original "Certificado de defunción" du conjoint décédé.

Pour la personne domiciliée en Suisse:

- Photocopies du certificat relatif au domicile actuel en Suisse.
 Photocopies de son passeport/carte d'identité valable ou du permis de séjour (si applicable).

Pour les éventuels enfants communs non encore inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- Document original "certificado de nacimiento" de l'enfant.
 Document original "acta de nacimiento" de l'enfant avec filiation/reconnaissance de paternité. Avec apostille
 Attestation de domicile actuel de l'enfant (établie par un notaire). Avec apostille.
 Photocopies du passeport ou carte d'identité de l'enfant.

Pour les éventuels enfants communs inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- Photocopies de l'acte de naissance.
 Photocopies de son passeport ou de sa carte d'identité valable.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois (les certificats obtenus en ligne ne doivent pas être datés de plus de 60 jours). Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Documents chiliens en ligne <https://www.registrocivil.cl/principal/servicios-en-linea/servicios-en-linea>

Pour les documents établis à l'étrangers (documents non établis par les autorités chiliennes): Veuillez vous renseigner directement auprès de la représentation suisse.

Traduction

Toute décision judiciaire (dans une langue officielle de la Suisse: allemand, français ou italien).

Exception : Jugement de divorce/dissolution de l'accord de partenariat.

Légalisation

Les déclarations notariées, les actes de mariage, les actes de naissance et les décisions judiciaires doivent être **apostillés** avant d'être soumis à la représentation suisse.

Adresse de l'autorité compétente locale:

Ministerio de Relaciones Exteriores
Agustinas 1320
Santiago

Ministerio de Justicia
Moneda 1155
Santiago

Registro Civil e Identificación
Amanda Labarca 70
Santiago

Informations complémentaires: <https://apostilla.gob.cl/apostilla/donde-puedo-solicitar-la-apostilla>

Avec demande de prise de domicile en Suisse (visa regroupement familial)

- Demandes de visa type D remplies et signées.
- 3 photos passeport (4x5 cm).
- Extrait du casier judiciaire actuel avec apostille.
- Passeport.

Émoluments

Veuillez vous renseigner directement auprès de la représentation sur les émoluments actuels pour votre procédure préparatoire et demande de visa.

Prise de rendez-vous

Pour prendre un rendez-vous, veuillez envoyer un e-mail à santiago@eda.admin.ch

Ambassade de Suisse au Chili
Americo Vesputio Sur 100, Piso 14
Las Condes, Santiago
Chile
Tél.+56 2 2928 01 00
Mail santiago@eda.admin.ch
<https://www.eda.admin.ch/santiago>